

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS
DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

CANTON DE BAPAUME

Membres en exercice : 11

Membres présents : 7

☞

Séance ordinaire

☞

**Exploitation d'un parc
éolien par la société
Enertrag Sud Artois I**

Rendue exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 09/10/19

Et sa publication le
09/10/19

Le Maire,



COMMUNE DE BEUGNY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

L'an deux mil dix-neuf, le 9 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAYEUX, Maire, en suite de la convocation en date du 2 octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents: Tous les membres en exercice à l'exception de Mme CARRE, absente excusée, M. LECORNET et M. SERGEANT, absents non excusés. M. GAUTHIER donne procuration à M. MAYEUX.

Mme GRAS est nommée Secrétaire de Séance.

La séance ouverte, le Président présente la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de BANCOURT.

Il demande aux membres du Conseil présents de donner leurs avis sur l'installation classée pour la protection de l'environnement, concernant l'implantation d'un parc éolien par la société Enertrag Sud Artois I.

Après discussions, le conseil municipal donne donc un avis défavorable à ce projet considérant que la concentration d'éoliennes est trop importante dans la région, et autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 9 octobre 2019.

Le Maire,

Jean-Claude Mayeux

